

RCS : NIMES  
Code greffe : 3003

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NIMES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1990 B 00229  
Numéro SIREN : 353 819 626  
Nom ou dénomination : 2 B IMMOBILIER

Ce dépôt a été enregistré le 09/08/2018 sous le numéro de dépôt B2018/007720

**DEPOT DES COMPTES ANNUELS**

n°de dépôt : **B2018/007720**  
n°de gestion : **1990B00229**  
n°SIREN : **353 819 626 RCS Nîmes**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Nîmes certifie avoir procédé le 09/08/2018 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

2 B IMMOBILIER - Société par actions simplifiée  
306 rue Des Pélicans 30000 Nîmes -FRANCE-

**date de clôture : 31/12/2017**

**Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.**

Concernant les événements RCS suivants :  
**Dépôt des comptes annuels**



1081328

1081328

7720

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

①

**BILAN — ACTIF**

DGFIP N° 2050-SD 2018

Désignation de l'entreprise : 2B IMMOBILIER Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois : 12  
 Adresse de l'entreprise : 306 RUE DES PELICANS 30000 NIMES Durée de l'exercice précédent : 12  
 Numéro SIRET : 3 5 3 8 1 9 6 2 6 0 0 0 5 5 Néant

				Exercice N clos le				
				31/12/2017				
		Brut	Amortissements, provisions	Net				
		1	2	3				
Capital souscrit non appelé (I)		AA						
AC.III - IMMOBILISE *	- Immobilisations corporelles	Frais d'établissement *	AB	AC				
		Frais de développement *	CX	CQ				
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG				
		Fonds commercial (1)	AH	AI				
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK				
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM				
		Terrains	AN	AO				
		Constructions	AP	AQ				
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS				
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	21 230	43 169		
Immobilisations en cours	AV	AW						
Avances et acomptes	AX	AY						
- Immobilisations financières	Participations (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT				
		Autres participations	CU	CV				
		Créances rattachées à des participations	BB	BC				
		Autres titres immobilisés	BD	BE				
		Prêts	BF	BG				
		Autres immobilisations financières *	BH	BI	259	259		
		<b>TOTAL (II)</b>	BJ	BK	21 230	43 428		
		AC.III - CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM		
				En cours de production de biens	BN	BO		
				En cours de production de services	BP	BQ		
Produits intermédiaires et finis	BR			BS				
Marchandises	BT			BU	350 459	350 459		
Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW					
CREANCES *	Clients et comptes rattachés (3)*		BX	BY				
	Autres créances (3)		BZ	CA	78 060	78 060		
	Capital souscrit et appelé, non versé		CB	CC				
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres)		CD	CE				
	Disponibilités	CF	CG	645 961	645 961			
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	850	850			
<b>TOTAL (III)</b>	CJ	CK	1 075 330	1 075 330				
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW						
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM						
	Écarts de conversion actif *	CN						
	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)</b>	CO	1A	21 230	1 118 758			

TRIBUNAL DE GREFFE DE NIMES  
 Pour acte reçu en 2017, 2018  
 TRIBUNAL VIDAL, VIDAL-PENCHINAT

*certificat (acte de) l'original de*

SAGE Experts-comptables Janvier 2018

Renvois : (1) Dont droit au bail CP (2) Part à moins d'un an de immobilisations financières nettes (3) Part à plus d'un an CR  
 Clause de réserve de propriété : Immobilisations Stocks Créances

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Designation de l'entreprise		2B IMMOBILIER		Néant <input type="checkbox"/>	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont verse ..... 7.622...)	DA			7 622
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD			762
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * FJ)	DG			486 498
	Report à nouveau	DH			
	<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	DI			124 074
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
	<b>TOTAL (I)</b>	DL			618 956
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	<b>TOTAL (II)</b>	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	<b>TOTAL (III)</b>	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			3 250
	Autres emprunts obligataires	DT			249 300
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU			66 809
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV			11 989
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX			132 337
	Dettes fiscales et sociales	DY			35 720
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
Autres dettes	EA			397	
Compte régulier	Produits constatés d'avance (4)	EB			
	<b>TOTAL (IV)</b>	EC			499 802
	Ecart de conversion passif *	ED			
	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à V)</b>	EE			1 118 758
RÉUNIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	EB			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC			
		ID			
		IE			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG			499 802	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et C.A.P	EH			66 809	

③ **COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)**

DGFIP N° 2052-SD 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		2B IMMOBILIER		Néant <input type="checkbox"/>			
		Exercice N					
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	3 395 514	FB	FC	3 395 514	
	Production vendue	biens * services *	FD		FE	FF	
			FG		FH	FI	
	<b>Chiffres d'affaires nets *</b>		EJ	3 395 514	FK	FL	3 395 514
	Production stockée *					FM	
	Production immobilisée *					FN	
	Subventions d'exploitation					FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)					FP	797
	Autres produits (1) (11)					FQ	13
	<b>Total des produits d'exploitation (2) (I)</b>					FR	3 396 324
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	2 538 098
	Variation de stock (marchandises)*					FT	420 969
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	143 209
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	32 610
	Salaires et traitements *					FY	42 023
	Charges sociales (10)					FZ	23 279
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements *			GA	9 121
			- dotations aux provisions			GB	
		Sur actif circulant	dotations aux provisions *			GC	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	
	Autres charges (12)					GE	54
<b>Total des charges d'exploitation (4) (II)</b>					GF	3 209 362	
<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>					GG	186 961	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *			(III)	GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré *			(IV)	GI	3 935	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	
	Différences positives de change					GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO	
<b>Total des produits financiers (V)</b>					GP		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	12 181
	Différences négatives de change					GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT	
<b>Total des charges financières (VI)</b>					GU	12 181	
<b>2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)</b>					GV	(12 181)	
<b>3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)</b>					GW	170 845	

④

## COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-SD 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général de l'imposition)

Désignation de l'entreprise		2B IMMOBILIER		Néant <input type="checkbox"/>		
				<b>Exercice N</b>		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		HA	3 342		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *		HB			
	Reprises sur provisions et transferts de charges		HC			
	<b>Total des produits exceptionnels (7) (VII)</b>		HD	3 342		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)		HE	1 329		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *		HF			
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)		HG			
	<b>Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)</b>		HH	1 329		
<b>4 – RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII – VIII)</b>				HI	2 013	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		(IX)	IJ			
Impôts sur les bénéfices *		(X)	HK	48 784		
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)</b>				HL	3 399 665	
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)</b>				HM	3 275 591	
<b>5 – BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits – total des charges)</b>				HN	124 074	
RENVOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO		
	(2)	Dont	produits de locations immobilières	HY		
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG		
	(3)	Dont	– Crédit-bail mobilier *	HP		
			– Crédit-bail immobilier	HQ		
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IH		
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées		IJ		
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées		IK		
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)		IX		
	(6ter)	Dont	amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC		
			amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD		
	(9)	Dont transferts de charges		A1	797	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)		A2		
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3		
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4		
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles facultatives	A6	obligatoires	A9	
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe).		Exercice N		
				Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
PENALITES			540			
CHARGES EXCEPTIONNELLES			789			
AUTRES PDT EXCEPTIONNEL SUR OPERATION DE GESTIO				3 342		
				Exercice N-1		
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs					
			Charges antérieures	Produits antérieurs		

Désignation de l'entreprise		2B IMMOBILIER				Néant <input type="checkbox"/> *				
CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations				
						Consecutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste		
INCORP	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II	KD		KE		KF		
CORPORELLES	Terrains			KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants L9		KJ		KK		KL	
		Sur sol d'autrui	Dont Composants M1		KM		KN		KO	
	Installations générales, agencements* et aménagements des constructions		Dont Composants M2		KP		KQ		KR	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants M3		KS		KT		KU	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *			KV	2 438	KW		KX	872
		Matériel de transport *			KY	32 638	KZ		LA	22 703
		Matériel de bureau et mobilier informatique			LB	6 771	LC		LD	
		Emballages récupérables et divers *			LE		LF		LG	
	Immobilisations corporelles en cours			LH		LI		LJ		
	Avances et acomptes			LK		LL		LM		
	TOTAL III			LN	41 847	LO		LP	23 575	
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence			8G		8M		8T	
Autres participations			8U		8V		8W			
Autres titres immobilisés			IP		IR		IS			
Prêts et autres immobilisations financières			IT	259	IU		IV			
TOTAL IV			LQ	259	LR		LS			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			ØG	42 106	ØH		ØJ	23 575		
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale* ou évaluation par mise en équivalence		
				par virement de poste à poste				Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
				1				4		
INCORP	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	IN		CØ		DØ	D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II	IO		LV		LW	IX	
CORPORELLES	Terrains			IP		LX		LY	LZ	
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA		MB	MC	
		Sur sol d'autrui		IR		MD		ME	MF	
		Inst. gales, agencets et am. des constructions		IS		MG		MH	MI	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			IT		MJ		MK	ML	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencets, aménagements divers		IU		MM	3 310	MN	MO	3 310
		Matériel de transport		IV		MP	55 341	MQ	MR	55 341
	corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW	1 023	MS	5 748	MT	MU	5 748
		Emballages récupérables et divers *		IX		MV		MW	MX	
	Immobilisations corporelles en cours			MY		MZ		NA	NB	
Avances et acomptes			NC		ND		NE	NF		
TOTAL III			IY	1 023	NG	64 399	NH	NI	64 399	
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence			IZ		ØU		M7	ØW	
	Autres participations			IØ		ØX		ØY	ØZ	
	Autres titres immobilisés			I1		2B		2C	2D	
	Prêts et autres immobilisations financières			I2		2E	259	2F	2G	259
	TOTAL IV			I3		NJ	259	NK	2H	259
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			I4		ØK	1 023	ØL	ØM	64 658	

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

\* (Ne pas reporter le montant des centimes)

SAGE Experts-comptables Janvier 2018

**TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES**

Exercice N clos le 3 1 1 2 2 0 1 7

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle

Désignation de l'entreprise : 2B IMMOBILIER Néant  \*

<b>CADRE A</b>	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations  1	Augmentation du montant des amortissements  2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)  5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2)  3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)  4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 <b>TOTAUX</b>						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :  
 a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;  
 b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne « Provisions réglementées »

**CADRE B**  
**DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL**

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE .....	
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE .....	-
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE .....	=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan . de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

⑥

## AMORTISSEMENTS

DGFiP N° 2055-SD 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>2B IMMOBILIER</u>										Néant <input type="checkbox"/> *				
<b>CADRE A</b>														
<b>SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *</b>														
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice			Augmentations : dotations de l'exercice			Diminutions amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
Frais d'établissement et de développement TOTAL I			CY	EL			FM			FN				
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II			PE	PF			PG			PH				
Terrains			PI	PJ			PK			PL				
Constructions	Sur sol propre		PM	PN			PO			PQ				
	Sur sol d'autrui		PR	PS			PT			PU				
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions		PV	PW			PX			PY				
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ	QA			QB			QC				
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagement divers		QD	QE 734			QF 492			QG 1 226				
	Matériel de transport		QH	QI 9 320			QJ 7 442			QK 16 762				
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL	QM 3 078			QN 1 188			QO 1 023				
	Emballages récupérables et divers		QP	QR			QS			QT				
TOTAL III			QU	QV 13 132			QW 9 121			QX 1 023				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)			ØN	ØP 13 132			ØQ 9 121			ØR 1 023				
<b>CADRE B</b>														
<b>VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES</b>														
Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES				Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice		
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel		
Frais établissements TOTAL I		M9	N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Autres immob incorporelles TOTAL II		N7	N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
Terrains		Q2	Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre		Q9	R1		R2		R3		R4		R5		R6
	Sur sol d'autrui		R7	R8		R9		S1		S2		S3		S4
	Inst. gales, agenc et am. des const		S5	S6		S7		S8		S9		T1		T2
Inst. techniques mat. et outillage		T3	T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst gales, agenc am divers		U1	U2		U3		U4		U5		U6		U7
	Matériel de transport		U8	U9		V1		V2		V3		V4		V5
	Mat. bureau et inform. mobilier		V6	V7		V8		V9		W1		W2		W3
	Emballages récup et divers		W4	W5		W6		W7		W8		W9		X1
TOTAL III		X2	X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV		NL					NM						NO	
Total général (I + II + III + IV)		NP	NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non tenu (NP + NQ + NR)		NW					Total général non tenu (NS + NT + NU)		NY		Total général non tenu (NV - NY)		NZ	
<b>CADRE C</b>														
<b>MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*</b>				Montant net au début de l'exercice				Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice		
Frais d'émission d'emprunt à étaler										Z9		Z8		
Primes de remboursement des obligations										SP		SR		

SAGE Experts-comptables Janvier 2018

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

7

## PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056-SD 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		2B IMMOBILIER				Néant <input checked="" type="checkbox"/>
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice	
		1	2	3	4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI	
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR	
	<b>TOTAL I</b>	3Z	TS	TT	TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S	
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U	
Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y		
<b>TOTAL II</b>	5Z	TV	TW	TX		
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations <ul style="list-style-type: none"> <li>- incorporelles</li> <li>- corporelles</li> <li>- titres mis en équivalence</li> <li>- titres de participation</li> <li>- autres immobilisations financières (1) *</li> </ul>	6A	6B	6C	6D	
		6E	6F	6G	6H	
		02	03	04	05	
		9U	9V	9W	9X	
		06	07	08	09	
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S	
Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W		
Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A		
<b>TOTAL III</b>	7B	TY	TZ	UA		
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)</b>	7C	UB	UC	UD		
	- d'exploitation	UE	UF			
Dont dotations et reprises	- financières	UG	UH			
	- exceptionnelles	UJ	UK			
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.					10	
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision						
NOTA Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI						

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an 3		
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM	UN		
	Prêts (1) (2)		UP		UR	US		
	Autres immobilisations financières		UT	259	UV	UW	259	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA					
	Autres créances clients		UX					
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO )		ZI					
	Personnel et comptes rattachés		UY					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ					
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM				
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	70 197	70 197		
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN				
		Divers		VP				
	Groupe et associés (2)		VC					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	7 863	7 863			
	Charges constatées d'avance		VS	850	850			
	TOTAUX			VT	79 168	VU	VV	78 910
RENOIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD					
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE					
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF					
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y	3 250	3 250				
Autres emprunts obligataires (1)		7Z	249 300	249 300				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	66 809	66 809				
	à plus d'1 an à l'origine	VH						
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A						
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	132 337	132 337				
Personnel et comptes rattachés		8C	244	244				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	10 696	10 696				
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E	22 248	22 248			
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	214	214			
	Obligations cautionnées		VX					
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	2 318	2 318			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J						
Groupe et associés (2)		VI	11 989	11 989				
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	397	397				
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ						
Produits constatés d'avance		8L						
TOTAUX			VY	499 802	VZ	499 802		
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	249 300	(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL	
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	162 400	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032			

Désignation de l'entreprise : 2B IMMOBILIER		Formulaire déposé au titre de l'IR		ET	Néant <input type="checkbox"/> *		Exercice N, clos le : 3 1 1 2 0 1 7		
<b>I. RÉINTÉGRATIONS</b>							<b>BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE</b>		
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR)		de l'exploitant ou des associés		de son conjoint		moins part déductible * à réintégrer :		
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		WE			
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		RA	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		RB			
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067- bis)		XX	540		
	Amendes et pénalités		WJ	Charges financières (art. 212 bis) *		XZ			
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *								
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2031-NOT-SD)								
	Quote-part		Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7		
	Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12.8 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 %					
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *		- Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions							
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)									
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3* et 212 du CGI)	SU	Zones d'entreprises * (activité exonérée)		SW			
		Déficits étrangers antérieurement déduits par les PME (art. 209 C)	SX	Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8			
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage									
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage									
							<b>TOTAL I</b>		
							173 398		
<b>II. DÉDUCTIONS</b>							<b>PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE</b>		
Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un G.I.E. *									
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)									
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (12.8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 % - imposées au taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs						
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %								
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *								
	Régime des sociétés mères et des filiales * Produit net des actions et parts d'intérêts :		Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation		2A				
Mesures d'incitation	Majoration autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *								
	Majoration d'amortissement *								
	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficulté 44 septies)	K9	Entreprises nouvelles (44 septies)	L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 quater A)	L5			
	Pôle de compétitivité (Art. 44 undecies)	L6	Société investissements immobiliers cotées (art. 208 C)	K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA			
	Zone franche urbaine (Art. 44 octies et octies A)	OV	Basin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	1F	Zone franche d'activité (art. 44 quaterdecies)	XC			
		Zone de requalification rurale (art. 44 quindecies)				PC			
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)									
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé		dont déduction exceptionnelle pour investissement *	X9	Créance dérogée par le report en arrière de déficit		Z1	179		
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage									
<b>III. RÉSULTAT FISCAL</b>							<b>TOTAL II</b>		
							179		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :		bénéfice (I moins II)		déficit (II moins I)		XL	173 219		
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *						ZL			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *									
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)						XN	173 219		

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise <u>2B IMMOBILIER</u>		Néant <input type="checkbox"/> *	
<b>I. SUIVI DES DÉFICITS</b>			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4		
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5		
Déficits reportables (différence K4 - K5)	K6		
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)	YJ		
Total des déficits restant à reporter ( somme K6 + YJ)	YK		
<b>II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES</b>			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 <sup>er</sup> bis A1. 1 <sup>er</sup> du CGI, dotations de l'exercice	ZT	278	
<b>III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT</b>			
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 <sup>er</sup> bis A1 2 du CGI*	ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges *			
	8X	8Y	
	8Z	9A	
	9B	9C	
Provisions pour dépréciation *			
	9D	9E	
	9F	9G	
	9H	9J	
Charges à payer			
	9K	9L	
	9M	9N	
	9P	9R	
	9S	9T	
<b>TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)</b>	YN	YO	
à reporter au tableau 2058-A	↓ ligne W1	↓ ligne WU	

**CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)**

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

<b>ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS</b> art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports (case à cocher)	XU	<input type="checkbox"/>
--	----	--------------------------

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.



12

DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

DGFIP N° 2059-A-SD 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : 2B IMMOBILIER Néant

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle
(1)		(2)	(3)	(4)	(5)	(6)
I - Immobilisations*	1	Matériel informat	1 023	1 023		
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS -VALUES , MOINS -VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées \*

	Prix de vente	Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-value taxable à 19% (1)
				19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12)	(13)
I - Immobilisations*	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans					
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*						
CAPRE-A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 13 à 20 de la colonne (9))			(A)				
CAPRE-B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 13 à 20 de la colonne (10))				(B)			
CAPRE-C : autres plus-values taxable à 19% (1)					(C)		

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.  
 (1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

SAGE Experts-comptables Janvier 2018



Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Designation de l'entreprise : 2B IMMOBILIER Néant

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15% <sup>(1)</sup> ou 12,8% <sup>(2)</sup> .	
<sup>(2)</sup> Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexes-0 bis du CGI) <sup>(1)</sup> .	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexes-0 du CGI) <sup>(1)</sup> .	

<sup>(1)</sup> Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés  
<sup>(2)</sup> Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine	Moins-values à 12,8%	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8%	Solde des moins-values à 12,8%
1	2	3	4
Moins-values nettes N			
N-1			
N-2			
Moins-values nettes à long terme subies à la clôture des exercices antérieurs imposables restant à débiter à la clôture du dernier exercice) N-3			
N-4			
N-5			
N-6			
N-7			
N-8			
N-9			
N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS\*

Origine	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col J=S+D+F-G-H
	A 19%, 16,5% <sup>(1)</sup> ou à 15%	À 19% ou 15% imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexes-0) du CGI <sup>(1)</sup>	À 19% ou 15% imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexes-0 bis) du CGI <sup>(1)</sup>			
1	2	3	4	5	6	7
Moins-values nettes N						
N-1						
N-2						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des exercices antérieurs imposables restant à débiter à la clôture du dernier exercice) N-3						
N-4	21 289					21 289
N-5						
N-6						
N-7						
N-8						
N-9						
N-10						

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme affectées aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

15

**RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS VALUES À LONG TERME  
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS**

DGFIP N°2059-D-SD 2018

formulaire obligatoire  
(article 53A du Code  
général des Impôts)

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)\*

Désignation de l'entreprise . 2B IMMOBILIER					Néant <input checked="" type="checkbox"/> *	
<b>I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N</b>						
<b>Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme</b>						
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
<b>TOTAL (lignes 1 et 2)</b>	3					
Prélèvements opérés	4					
	5					
<b>TOTAL (lignes 4 et 5)</b>	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
<b>II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)</b>						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

**CONTRIBUTION ECONOMIQUE TERRITORIALE: DETERMINATION  
DE LA VALEUR AJOUTEE ET EFFECTIFS**

DGFIP N° 2059-E-SD 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du code général des impôts)

**16**

Désignation de l'entreprise: <b>2B IMMOBILIER</b>										Néant <input type="checkbox"/> *			
Si entreprise membre d'une intégration fiscale, indiquer le SIREN de la tête de groupe													
Exercice ouvert le: <b>01.01.2017</b> et clos le: <b>31.12.2017</b>							Données en nombre de mois		1	2			
<b>I- Chiffre d'affaires de référence CVAE</b>													
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises										OA	3 395 514		
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées										OK			
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante										OL			
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges										OT			
<b>TOTAL 1</b>										OX	3 395 514		
<b>II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée</b>													
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)										OH	13		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation										OE			
Subventions d'exploitation reçues										OF			
Variation positive des stocks										OD			
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée										OI			
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation										XT			
<b>TOTAL 2</b>										OM	13		
<b>III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée <sup>(1)</sup></b>													
Achats										ON	2 545 279		
Variation négative des stocks										OQ	420 969		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances										OR	123 383		
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois										OS			
Taxes déductibles de la valeur ajoutée										OZ			
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)										OW	54		
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée										OU			
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois										O9			
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante										OY			
<b>TOTAL 3</b>										OJ	3 089 685		
<b>IV- Valeur ajoutée produite</b>													
Calcul de la valeur ajoutée										(total 1 + total 2 - total 3)		OG	305 842
<b>V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises</b>													
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF).										SA	305 842		
<b>Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE</b>													
<b>Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD</b>													
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case										EV	X		
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX)					GX	3 395 514	Effectifs au sens de la CVAE *			EY			
Période de référence					GY	0 1 / 0 1 / 2 0 1 7	GZ	3 1 / 1 2 / 2 0 1 7					
Date de cessation					HR	/ /							
<b>VI – Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs</b>													
Effectif moyen du personnel * :										YP			
dont apprentis										YF			
dont handicapés										YG			
Effectifs affectés à l'activité artisanale										RL			
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.													
* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.													

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait  
détendant directement au moins 10 % du capital de la société)



(1)

Néant  \*

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31122017

N° SIRET 3 5 3 8 1 9 6 2 6 0 0 0 5 5

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE 2B IMMOBILIER

ADRESSE (voie) 306 RUE DES PELICANS

CODE POSTAL 30000 VILLE NIMES

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 0 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3 0

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 2 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4 500

**I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :**

Forme juridique \_\_\_\_\_ Dénomination \_\_\_\_\_  
N° SIREN (si société établie en France) \_\_\_\_\_ % de détention \_\_\_\_\_ Nb de parts ou actions \_\_\_\_\_  
Adresse : N° \_\_\_\_\_ Voie \_\_\_\_\_  
Code Postal \_\_\_\_\_ Commune \_\_\_\_\_ Pays \_\_\_\_\_

Forme juridique \_\_\_\_\_ Dénomination \_\_\_\_\_  
N° SIREN (si société établie en France) \_\_\_\_\_ % de détention \_\_\_\_\_ Nb de parts ou actions \_\_\_\_\_  
Adresse : N° \_\_\_\_\_ Voie \_\_\_\_\_  
Code Postal \_\_\_\_\_ Commune \_\_\_\_\_ Pays \_\_\_\_\_

Forme juridique \_\_\_\_\_ Dénomination \_\_\_\_\_  
N° SIREN (si société établie en France) \_\_\_\_\_ % de détention \_\_\_\_\_ Nb de parts ou actions \_\_\_\_\_  
Adresse : N° \_\_\_\_\_ Voie \_\_\_\_\_  
Code Postal \_\_\_\_\_ Commune \_\_\_\_\_ Pays \_\_\_\_\_

Forme juridique \_\_\_\_\_ Dénomination \_\_\_\_\_  
N° SIREN (si société établie en France) \_\_\_\_\_ % de détention \_\_\_\_\_ Nb de parts ou actions \_\_\_\_\_  
Adresse : N° \_\_\_\_\_ Voie \_\_\_\_\_  
Code Postal \_\_\_\_\_ Commune \_\_\_\_\_ Pays \_\_\_\_\_

**II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :**

Titre (2) Melle \_\_\_\_\_ Nom patronymique CLAPAREDE \_\_\_\_\_ Prénom(s) ANNE MARIE \_\_\_\_\_  
Nom marital CLAPAREDE \_\_\_\_\_ % de détention 99,80 \_\_\_\_\_ Nb de parts ou actions 499 \_\_\_\_\_  
Naissance: Date 07/03/1966 \_\_\_\_\_ N° Département 30 \_\_\_\_\_ Commune NIMES \_\_\_\_\_ Pays \_\_\_\_\_  
Adresse : N° 1541 \_\_\_\_\_ Voie Chemin de la Capitelle Pointue \_\_\_\_\_  
Code Postal 30000 \_\_\_\_\_ Commune NIMES \_\_\_\_\_ Pays FRANCE \_\_\_\_\_

Titre (2) \_\_\_\_\_ Nom patronymique \_\_\_\_\_ Prénom(s) \_\_\_\_\_  
Nom marital \_\_\_\_\_ % de détention \_\_\_\_\_ Nb de parts ou actions \_\_\_\_\_  
Naissance: Date \_\_\_\_\_ N° Département \_\_\_\_\_ Commune \_\_\_\_\_ Pays \_\_\_\_\_  
Adresse : N° \_\_\_\_\_ Voie \_\_\_\_\_  
Code Postal \_\_\_\_\_ Commune \_\_\_\_\_ Pays \_\_\_\_\_

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

Néant  \*

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

31122017

N° SIRET

3 5 3 8 1 9 6 2 6 0 0 0 5 5

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

2B IMMOBILIER

ADRESSE (voie)

306 RUE DES PELICANS

CODE POSTAL

30000

VILLE

NIMES

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032



Formulaire obligatoire  
(art 223 du Code général des impôts)

## IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Timbre à date du service

Exercice ouvert le	01012017	et clos le	31122017	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	X
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					
Si entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n° 2268-SD (art. 223 quinques C-1-1), cocher la case					
Si entreprise établie en France et appartenant à un groupe étranger, désignée pour le dépôt (art. 223 quinques C-1-2), cocher la case					
Si autre entité située en France ou dans un pays ou territoire soumis au dépôt de la déclaration, désignée pour le dépôt, indiquer le nom et la localisation (adresse et pays)					

## A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:				Adresse du siège social:												
2B IMMOBILIER 306 RUE DES PELICANS 30000 NIMES																
SIRET	3	5	3	8	1	9	6	2	6	0	0	0	5	5	Mél: 2-b-immobilier@wanadoo.fr	
Adresse du principal établissement:								Ancienne adresse en cas de changement:								

## RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

SIRET																
-------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

## B ACTIVITÉ

Activités exercées	Promotion immobilière de logements	Si vous avez changé d'activité, cochez la case	
--------------------	------------------------------------	--	--

## C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3%	98 219	Bénéfice imposable à 28%	36 880	Déficit		
	Bénéfice imposable à 15 %	38 120					
2 Plus-values							
PV à long terme imposables à 15%			Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15%				
PV à long terme imposables à 19%		Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%		PV exonérées (art. 238 quindecies)	
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches							
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies	<input type="checkbox"/>	Jeunes entreprises innovantes	<input type="checkbox"/>	Zone franche urbaine	<input type="checkbox"/>	Pôle de compétitivité	<input type="checkbox"/>
Entreprise nouvelle, art. 44 septies	<input type="checkbox"/>	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	<input type="checkbox"/>	Autres dispositifs	<input type="checkbox"/>	Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies	<input type="checkbox"/>
Société d'investissement immobilier cotée	<input type="checkbox"/>	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15%			
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :				dans le secteur productif, art. 244 quater W			dans le secteur du logement social, art. 244 quater X

## D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.	

## E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%	
--	--

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr)

Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr).

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:	Nom et adresse du conseil:
AVENIR PLUS 108 RUE DE L HOSTELLERIE 30900 NIMES Tél: 0466041040	
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné:	Identité du déclarant:
N° d'agrément du CGA	Date: 02052018 Lieu: NIMES
	Qualité et nom du signataire: Gérant BALDON Eric
	Signature:
Tél:	



**Taux réduit d'impôt sur les sociétés**  
**Détermination des bénéfices soumis au taux réduit**  
**(art 219 I b du CGI, article 46 quater -0ZZ bis A de l'annexe III)**

CALC219BF4 (2018)

**Identification de la société**

Désignation de la société et adresse de son principal établissement  
 Numéro SIRET du principal établissement  
 Code APE

2B IMMOBILIER 306 RUE DES PELICANS 30000 NIMES
35381962600055
4110A

Adresse du siège social si différente

--

**I. Résultats de l'exercice**

<b>A. Résultats imposables dans les conditions de droit commun</b>	
a	Bénéfice net de l'exercice avant imputation des déficits antérieurs 172 912
b	Dont plus-value nette à court terme
c	Déficits ou amortissements réputés différés imputés au titre de l'exercice
<b>B. Résultats relevant du régime des plus-values à long terme</b>	
d	Plus-value nette à long terme de l'exercice
e	Dont résultat net de la concession de licences d'exploitation CGI art 39 terdecies -1
f	Dont moins-values à long terme ou déficits imputés au titre de l'exercice

**II. Bénéfices soumis au taux réduit**

g	Montant maximum exigible au taux réduit : 38120 € x durée de l'exercice en mois /12 38 120
h	Dont plus-value nette à court terme imposable
i	Dont résultat net imposable dans les conditions de droit commun autre que la plus-value nette à court terme de l'exercice 38 120
j	Dont résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation CGI art 39 terdecies -1
k	Dont plus-value nette à long terme autre que le résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation CGI art 39 terdecies -1
Total lignes h à k	
	38 120

l **III. Bénéfices soumis au taux normal (a-c-h-i)**

134 792

m **IV. Plus-value nette à long terme soumise au taux de 19% (d-j-k)**

--







“2 B IMMOBILIER”  
SOCIETE ANONYME SIMPLIFIEE (SAS)  
Au capital de: 7 623 €  
Siège social : NIMES (Gard)  
306 RUE DES PELICANS  
  
R.C.S. NIMES B 353 819 626

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE EN DATE DU  
TRENTE MAI DEUX MILLE DIX HUIT

APPROBATION DES COMPTES - EXERCICE CLOS LE 31  
DECEMBRE 2017

L'AN DEUX MILLE DIX HUIT

Et le Trente Mai à neuf heures

Les associés de la société “2 B” se sont réunis, au siège social, en assemblée générale, sur convocation faite par le président

SONT PRESENTS:

- Monsieur Eric BALDON, président, propriétaire de	1 PARTS
- Madame Anne-Marie CLAPAREDE, propriétaire de	499 PARTS

Tous les associés étant présents, l'Assemblée peut valablement délibérer.

Monsieur Eric BALDON, président de la société, donne lecture de l'ordre du jour suivant:

- approbation des comptes et du bilan de l'exercice clos au trente un décembre deux mille DIX SEPT

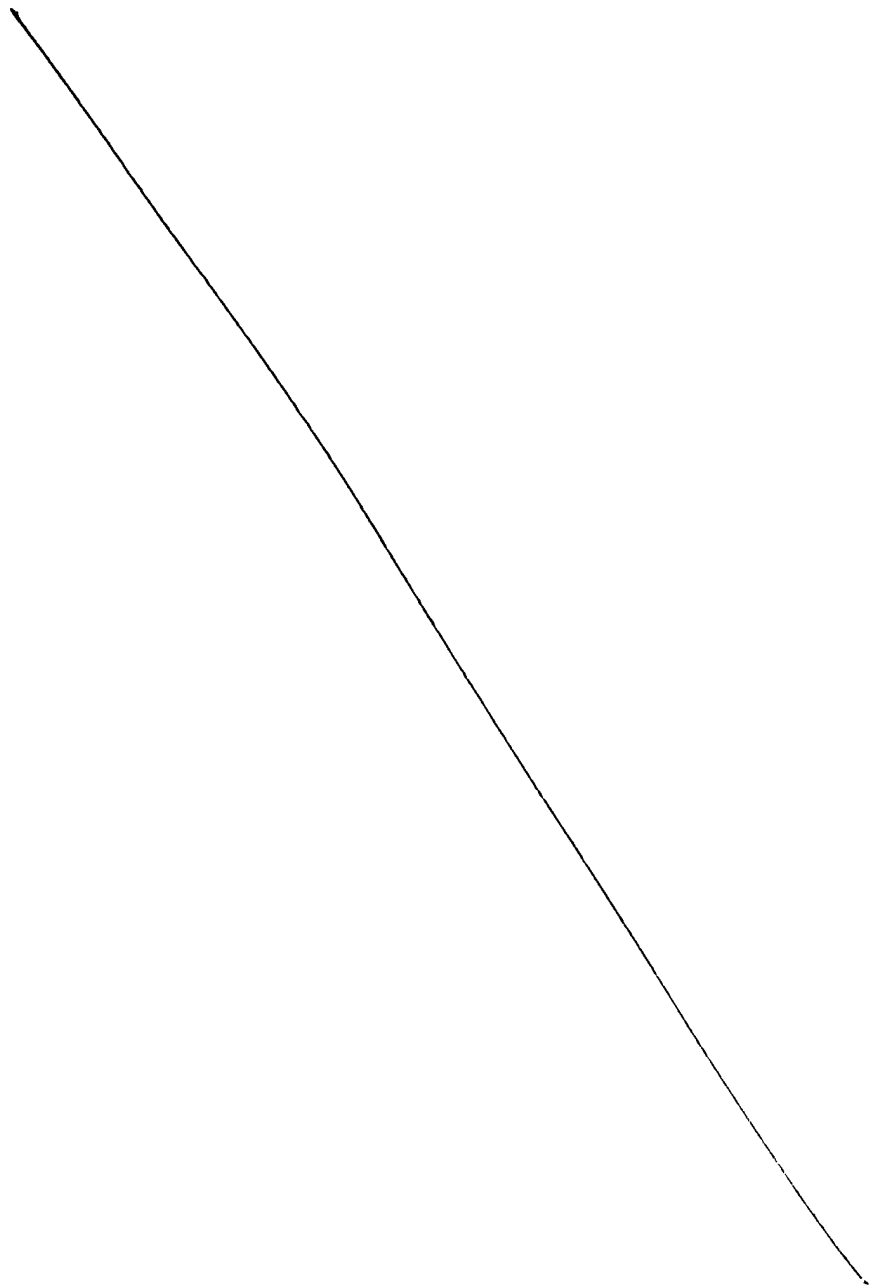
- quitus au président

- affectation des résultats

-transfert du montant du compte report à nouveau en réserve

- questions diverses

4



9

Monsieur Eric BALDON déclare que le rapport sur les opérations de l'exercice, le compte de résultats et le bilan ainsi que le texte des résolutions proposées ont été adressés aux associés quinze jours avant la date de l'Assemblée.

Il déclare en outre que pendant ce délai l'inventaire a été tenu, au siège social, à la disposition des associés.

L'Assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Monsieur Eric BALDON donne ensuite lecture du rapport sur les opérations de l'exercice social soumis à l'approbation des associés. Il donne ensuite lecture du compte de résultats, et du bilan desquels il résulte que cet exercice se solde par un bénéfice comptable de 124 074 € .

#### PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée des associés approuve sans réserve ni restriction le rapport sur les opérations de l'exercice social, les comptes et le bilan de l'exercice clos le TRENTE ET UN DECEMBRE DEUX MILLE DIX SEPT .

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

#### DEUXIEME RESOLUTION

Comme conséquence de l'approbation qui précède, l'Assemblée des associés donne au président quitus entier et sans réserve de sa gestion pour ledit exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

#### TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée des associés, après avoir entendu lecture du rapport spécial prévu à l'article 50 de la loi du 24 Juillet 1966 sur les conventions intervenues entre la société et l'un de ces dirigeants, ou associés, déclare qu'aucune convention entrant dans le cadre de l'article 50 ci-dessus n'a été conclue.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

#### QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale décide d'affecter le bénéfice réalisé de l'exercice écoulé soit

9

9

CENT SIX MILLE TROIS CENT SOIXANTE ONZE € (106371€) au compte  
REPORT A NOUVEAU.

Conformément aux dispositions de l'article 47 de la loi n°65-566 du 12 juillet 1965,  
l'Assemblée des associés reconnaît qu'il lui a été rappelé en tant que de besoin qu'aucun  
dividende n'a été mis en distribution au titre des deux premiers et derniers exercices.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

#### CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide de porter en compte réserve l'intégralité du montant du compte  
report à nouveau soit la somme quatre cent quatre vingt six mille quatre cent quatre vingt dix  
huit € (486498 €).

Cette résolution est votée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à délibérer, la séance est levée à dix heures et le procès-verbal rédigé,  
clos et signé par tous les associés présents, après lecture.

*Certifié conforme à  
l'original le P.d.G*

